



## Commune de Ruffey-lès-Echirey

### AVIS DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La municipalité informe les habitants que par délibération du 24 mai 2023, le Conseil Municipal a validé le principe d'une procédure de modification simplifiée n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), lancée par arrêté du Maire n° 007-2023 en date du 24 mai 2023, et défini les modalités de mise à disposition du dossier au public. La délibération et l'arrêté sus mentionnés sont d'ores et déjà disponibles en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les objectifs assignés à la modification simplifiée consistent globalement en l'évolution ponctuelle du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune :

- *Objet n° 1* : un assouplissement de la règle d'implantation des constructions par rapport au domaine public (article 6) dans les zones d'habitat UA, UD et 1AU, ainsi que la correction d'une erreur matérielle dans l'article 6 de toutes les zones s'agissant des « ouvrages d'intérêt général de faible emprise ».
- *Objectif n° 2* : une modification de la règle de l'aspect extérieur concernant les toitures (ou couverture) dans les zones UA, UD et 1AU, afin de permettre les vérandas et pergolas, notamment bioclimatiques, lesquelles présentent souvent une forme de toiture plate.

Le dossier de modification simplifiée n° 1 fera l'objet d'une mise à **disposition au public qui sera annoncée en temps utiles à la population.**